

PROFIL PROFESSIONNEL

CONSEILLER, CONSEILLÈRE SANTÉ ET SÉCURITÉ HEALTH & SAFETY CONSULTANT

<i>deutsch</i>	<i>Berater:in Sicherheit und Gesundheitsschutz</i>
<i>italiano</i>	<i>Consulente Salute e Sicurezza</i>
<i>english</i>	<i>Health & Safety Consultant</i>

Définition du métier

Le conseiller ou la conseillère santé et sécurité est responsable de la coordination générale de tous les aspects de la protection de la santé et de la sécurité au travail, pour tous les corps de métiers, pendant l'ensemble de la phase de production (préparation, tournage, suivi). Il ou elle soutient l'entreprise dans la mise en œuvre conforme au droit des exigences relatives à son devoir de protection des employé-e-s. La protection de la santé englobe la santé physique, psychique et mentale, et inclut donc entre autres aussi le mobbing ou le harcèlement sexuel.

La mission principale du conseiller ou de la conseillère santé et sécurité est d'identifier les risques et de définir des mesures préventives (visant les comportements et les relations entre les personnes), afin d'éviter autant que possible les accidents et les conséquences néfastes du travail sur la santé.

Il s'agit d'un service d'état-major sans pouvoir d'instruction direct ; la responsabilité incombe donc toujours à l'entreprise employeuse. En accord avec le producteur ou la productrice et le directeur ou la directrice de production, l'état-major peut toutefois être doté du pouvoir d'instruction vis-à-vis du personnel. Le cœur de cette activité est de conseiller les personnes auxquelles l'employeur délègue la responsabilité de la sécurité au travail et de la prévention des accidents (notamment réalisation, régie, production). Il s'agit de planifier, de mettre en place et d'entretenir les sites de production (lieux de tournage et locaux annexes, p. ex. la base), d'acquérir des outils de travail techniques et des équipements de protection ainsi que d'aménager les postes de travail et le déroulement des tâches (planification du tournage).

Le conseiller ou la conseillère santé et sécurité est par ailleurs chargé-e de contrôler les mesures ordonnées et leur application et de veiller à ce que les éventuelles lacunes constatées soient comblées. Si des accidents du travail se produisent malgré tout, il ou elle est chargé-e d'en analyser les causes, d'évaluer les résultats et de définir les mesures de prévention pour l'avenir.

En fonction de la complexité du projet, le conseiller ou la conseillère santé et sécurité peut être assisté-e d'un-e coordinateur ou coordinatrice de la sécurité.

Tâches et responsabilités

a) Préparation

- Déterminer toutes les informations et exigences pertinentes en matière de sécurité au travail et de protection de la santé auprès des responsables des différents corps de métiers (chef-fe-s de départements, HoD)
- Analyser le scénario sous l'angle des aspects pertinents en matière de sécurité
- Rassembler toutes les informations pertinentes pour la sécurité sur les lieux et le projet de tournage
- Soutenir et conseiller l'évaluation des dangers (risques de dommages corporels et de leur probabilité d'occurrence aux postes de travail des travailleuses et travailleurs individuels et des groupes, établir des plans de sécurité préventifs (définition de catalogues de mesures relatives à la technique, à

- l'organisation et au personnel) en collaboration avec les responsables de tous les corps de métiers impliqués, en particulier dans le cas de projets complexes
- Définir les lignes directrices en ce qui concerne le mobbing et le harcèlement sexuel (y c. définition d'un point de contact/conseil interne et/ou externe)
 - Assurer la formation des personnes jouant un rôle pertinent pour la sécurité et fournir des informations suffisantes à tous les corps de métiers en rapport avec la sécurité au travail et la protection de la santé
 - Participer à la visite technique des décors
 - Acquérir les équipements de protection et le matériel de sécurité en concertation avec les différents départements
 - Établir des listes de contrôle avec toutes les informations pertinentes pour chaque lieu de tournage et chaque site de production
 - Élaborer les plans d'action et les instruments de contrôle (p. ex. listes)
 - Assurer le flux d'information entre la production et les corps de métiers / les employé-e-s en ce qui concerne les mesures de la sécurité au travail et de la protection de la santé

Protection contre le coronavirus

- Évaluation de la situation sanitaire et des prescriptions légales correspondantes
- Entretiens individuels préparatoires avec les chef-fe-s de départements et les interprètes (par l'intermédiaire du ou de la 2^e AD) concernant les exigences et les possibilités de mise en œuvre des mesures de protection
- Définition de plans de protection (plan de tests de dépistage, mesures de protection, comportement recommandé, listes de contrôle, déroulements, chaîne de réaction en cas de soupçon de maladie, etc.) en collaboration avec la production et la régie
- Création d'instruments de travail (p. ex. déclaration de santé) ainsi que de matériel d'information et de formation pour les différents groupes professionnels
- Recherche d'un médecin de confiance et de possibilités d'effectuer des tests de dépistage dans la région où se déroule le tournage en s'assurant des capacités disponibles

b) Tournage

- Poursuite des mesures continues établies dans le cadre de la période de préparation
- Recrutement et briefing ciblé des spécialistes formé-e-s en cas de dangers spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre du projet de tournage (pompiers, secouristes, maîtres nageurs, guides de montagne)
- Contrôle et mise en œuvre des mesures de protection et de prévention ordonnées et tenue du protocole ad hoc
- Assurance du flux d'information entre la production et les corps de métiers / les employé-e-s en ce qui concerne les mesures de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

Protection contre le coronavirus

- Suivi de la situation sanitaire et adaptation des plans de protection à celle-ci, le cas échéant
- Harmonisation des prescriptions des plans de protection avec celles des plans de protection des propriétaires des lieux de tournage et des fournisseurs externes
- En collaboration avec le ou la 2^e AD, coordination et gestion des demandes et des exigences relatives aux interprètes et aux figurant-e-s (tests, déplacements, etc.).
- Contrôle et procès-verbal des mesures de protection et de prévention

c) Après le tournage

- Accompagnement des travaux de finalisation des groupes professionnels et faisant partie du déroulement ordinaire
- Établissement des rapports sur les mesures prises pour protéger la santé et assurer la sécurité au travail

Responsabilités

Responsabilité principale de la coordination pour les aspects liés à la sécurité et à la protection de la santé en collaboration avec les AD et la production.

Prérequis et qualifications

- Connaissance précise des bases juridiques relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé, notamment la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA), la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (LTr)
- Connaissances de base de la technique de sécurité (p. ex. premiers secours, prise en charge médicale d'urgence, sauvetage, lutte contre les incendies, etc.)
- Connaissances et compréhension de la technique cinématographique et connaissances commerciales de base sont un atout
- Connaissances précises des activités et des déroulements du travail sur le plateau et sur les autres sites de production
- Raisonnement logique
- Assurance et sens des relations humaines, contact facile avec les personnes les plus diverses
- Talent d'organisation
- Bonne aptitude à communiquer, habileté à négocier et capacité à décider
- Fiabilité et aptitude à travailler en équipe
- Résistance physique et psychique
- Sens de la diplomatie et empathie dans les périodes de stress et les situations conflictuelles
- Connaissances des langues étrangères (anglais, allemand) selon la composition de l'équipe de tournage et le lieu du tournage, dans l'idéal à l'oral et à l'écrit

Accès à la profession / formation professionnelle

Il n'existe pas de formation spécifique de conseiller ou conseillère santé et sécurité dans le domaine du film. Il existe cependant une formation reconnue de spécialiste de la sécurité au travail (STPS). La formation d'assistant-e de sécurité / coordinateur ou coordinatrice de la sécurité au travail est idéale pour se préparer à cette activité professionnelle. Pour connaître les exigences spécifiques à la branche du film, il est recommandé de débiter dans la régie ou la production.

Liens pour de plus amples informations

www.cfst.admin.ch (Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail)

hwww.sgus.ch/fr (Société Suisse de Sécurité au Travail)

www.suissepro.org/francais/ (Association faîtière des sociétés pour la protection de la santé et sécurité au travail)

PROFIL PROFESSIONNEL

COORDINATION SANTÉ ET SÉCURITÉ

<i>deutsch</i>	<i>Koordinator:in Sicherheit und Gesundheitsschutz</i>
<i>italiano</i>	<i>Coordinazione Salute e Sicurezza</i>
<i>english</i>	<i>Health & Safety Coordinator</i>

Définition du métier

Sur les productions importantes, la coordination santé et sécurité assiste le conseiller ou la conseillère santé et sécurité dans toutes ses tâches (cf. profil professionnel conseiller-ère santé et sécurité)